



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2022-33**

Département d'Indre et Loire  
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 9

L'an **deux mil vingt deux**

Le, 15 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

**Présents** : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Pascal HUET, Aurélie DELAPORTE, Romane HUET, Véronique GAROUX, Joël RAVENEAU, Francis KATCHATOUROFF,

**Représentés** : néant

**Excusées** : Mégane MONNEAU

Madame Romane HUET est nommée secrétaire de séance.

**Objet** : **MEDECINE PREVENTIVE CDG 37 RENOUELEMENT**

VU le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'engagement d'adhésion au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire prend fin au 31 décembre 2022.

Il convient de renouveler l'adhésion pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention entre le centre de gestion et la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de médecine préventive avec le centre de gestion d'Indre-et-Loire.

La Secrétaire de séance,  
Romane HUET



Candes Saint-Martin,  
le 16 novembre 2022  
Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
Stéphan PINAUD